

CCP N°2 et N°3 : Médico-social

Le CCP (Certificat de Compétence Professionnelle) vous permet d'obtenir une certification. Cette formation doit permettre au candidat d'obtenir les compétences et les techniques professionnelles nécessaires à l'exercice partiel du métier de secrétaire assistante médico-sociale.

Prérequis

- Notions en bureautique.
- Maîtrise de la langue Française parlée et des mathématiques (les 4 opérations, la règle de trois et le calcul des pourcentages).

Accessibilité

- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Tout public

CCP n° 3 : Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur :

- ✓ Retranscrire des informations à caractère médical ou social
- ✓ Assurer le suivi et la mise à jour des dossiers de patients ou d'utilisateurs
- ✓ Coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur
- ✓ Élaborer et actualiser des tableaux de suivi dans un service sanitaire, médico-social ou social

La Formation : (certification)

Durée adaptée aux besoins du candidat, nous contacter.

Le programme

CCP n° 2 : Assurer l'accueil et la prise en charge du patient ou de l'utilisateur :

- ✓ Renseigner et orienter le public dans un service sanitaire, médico-social ou social
- ✓ Planifier et gérer les rendez-vous de patients ou d'utilisateurs
- ✓ Assurer la prise en charge médico-administrative et sociale du patient ou de l'utilisateur.